

République
Française

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de
Seine
et Marne

De la Commune de **FAREMOUTIERS**

Nombre de membres

Séance du 10 juin 2024

Afférents au Conseil
Municipal : 23

En exercice : 21

Qui ont pris part à la
délibération : 18

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 juin, à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CAUX Nicolas, Maire.

**Date de la
convocation :**
03/06/2024

Présents : Nicolas CAUX, Marie-Claude POVIE, Nathalie DEPLANQUE, Didier COLIN, Isabelle TARQUIN, Bruno DUMONT, Sonia HABAY, Lysiane CAVIC, Frédéric BOUIGE, Muriel BERNARD, Isabelle AUBERTIN, Bertrand CHIGOT, Donatienne PIPART, Marie-Thérèse LEMAY, Michel CLOUET

Pouvoirs :

Benjamin PARAVY a donné pouvoir à Nicolas CAUX,
Alain BENOIST a donné pouvoir à Didier COLIN
Jean-Pierre MIHALJEVIC a donné pouvoir à Marie-Claude POVIE

Secrétaire de séance : Marie-Claude POVIE

Délibération n°2024/021 RECTIFICATION D'ERREUR MATERIELLE

Objet de la délibération : **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CES DE FAREMOUTIERS :
ADHESION DES COMMUNES DE TIGEAUX, DAMMARTIN SUR
TIGEAUX ET MAISONCELLES EN BRIE**

Vu le CGCT,

Vu la délibération n°CD-2023/12/21-2/12 du Département de Seine et marne relative à la modification de la sectorisation des collèges George Sand à Mouroux, Mon Plaisir à Crécy la Chapelle et Louise Michel à Faremoutiers,

Considérant qu'à compter de la rentrée de septembre 2024, les élèves de Tigeaux, Dammartin sur Tigeaux et Maisoncelles-en-Brie seront sectorisés sur le collège Louise Michel à Faremoutiers,

Vu la délibération n°2024/006 du Syndicat du CES de Faremoutiers,

Vu les statuts du SI du CES de Faremoutiers,

Monsieur le Maire,

Demande au conseil de se prononcer sur l'adhésion des communes de Tigeaux, Dammartin sur Tigeaux et Maisoncelles-en-Brie au syndicat

Demande d'approuver l'article n°1 des statuts du syndicat, à savoir : le nom des communes membres : La Celle-sur-Morin, Dammartin-sur-Tigeaux, Faremoutiers, Guérard, Maisoncelles-en-Brie, Mortcerf (CC du Val Briard), Pommeuse, Saint-Augustin et Tigeaux, portant à 9 le nombre de membres.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, l'adhésion des communes de Tigeaux, Dammartin sur Tigeaux et Maisoncelles-en-Brie, ainsi que la modification de l'article 1 des statuts du syndicat intercommunal du collège de Faremoutiers.

Le Maire,
Nicolas CAUX

Le secrétaire de séance
Marie-Claude POVIE

